

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.3.1 Préserver un foncier agricole fonctionnel, maintenir des structures agricoles viables et favoriser l'installation

Contexte

[...]

Enjeux

Cette orientation se situe à l'articulation des enjeux Rechercher une meilleure maîtrise de l'évolution des paysages et de l'occupation du sol pour maintenir la qualité du territoire et Pérenniser la complémentarité entre une naturalité préservée et une économie agropastorale dynamique.

Lignes directrices de l'orientation

- Préserver le foncier agricole vital dans le cadre des schémas de cohérence territoriaux (SCOT) sous la responsabilité des Pays et des documents locaux d'urbanisme sous la responsabilité des communes ou intercommunalités compétentes, en s'assurant notamment de la protection des surfaces herbagères en fond de vallée indispensables à l'alimentation hivernale des troupeaux en conformité avec le cahier des charges de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Beaufort.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
[...]	[...]	[...]	[...]
3.3.1.g - Mobiliser les outils réglementaires	Recours aux outils réglementaires	Réalisation des diagnostics	Organisations professionnelles

Parc national de la Vanoise

<p>existants (zones agricoles protégées, documents d'urbanisme...) pour garantir le maintien d'un foncier agricole fonctionnel. Réaliser des diagnostics agricoles préalables, aux échelles communale ou intercommunale pour identifier les zones agricoles stratégiques à préserver</p> <p>Veille dans le cadre des avis sur les documents d'urbanisme</p>		agricoles	agricoles
<p>3.3.1.h - Développer une animation foncière et mobiliser les outils disponibles (associations foncières pastorales...) pour favoriser et pérenniser la mise en valeur des secteurs à vocation agricole</p>	Accompagnement de projets	Accompagnement des projets concernant des terrains communaux	Organisations professionnelles agricoles, SAFER, État

Référence ID de l'article : #4144

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-25 10:35